La Rousseau et la Panot peuvent dormir tranquilles : Obono juge à la Cour de Justice de la République…

écrit par Christine Tasin | 21 octobre 2023

Obono par-ci, Obono par-là, il n'y en a que pour elle… Un rapport avec Arras et Israël, histoire de détourner l'attention des Français ? Il est vrai que Macron n'a pas intérêt à les laisser trop approfondir ce qui se passe et ouvrir les yeux !

Et hop ! Un nouveau scandale, un vrai de vrai .Comment quelqu'un qui défend les terroristes peut-il être juge à la cour de justice de la République ? Cour réservée aux fait touchant les élus, c'est là que Dupond-Moretti devrait traîner ses galoches le mois prochain. Comment se fait-il que des élus, donc hyper politisés, soient autorisés à élire leurs juges et à juger leurs pairs ? Qui a eu cette idée folle ? Cela date de 1993 semble-t-il...Trouvaille de Chirac ou de Balladur ?

> *La composition de la Cour de justice de la République a été rendue publique*
> *La députée #LFI #islamogauchiste Danièle Obono a été nommée juge titulaire de la CJR, malgré ses propos polémiques sur le #Hamas*
> *Mais de qui se moque t'on ?*

> *Un commentaire ? pic.twitter.com/hsyidqtr0B*
>
> *— Fil Rouge France (@FilFrance) October 20, 2023*

https://x.com/pierremarieseve/status/1639274055013416963?s=20

La députée LFI a été confirmée juge titulaire à la Cour de justice de la République. Danièle Obono a pourtant récemment fait polémique en qualifiant le Hamas de « mouvement de résistance ». Gérald Darmanin a même saisi la justice pour « apologie du terrorisme ».

La composition de la Cour de justice de la République a été rendue publique mercredi 18 octobre. Parmi les membres élus par l'Assemblée nationale se trouve Danièle Obono. La députée La France insoumise (LFI) a été nommée juge titulaire de la Cour de justice de la République, indique le Journal officiel. Cette juridiction française d'exception a pour mission de juger les crimes ou délits commis par les membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions – Éric Dupond-Moretti y sera d'ailleurs jugé du 6 au 17 novembre. Si Danièle Obono est membre de la CJR depuis juillet 2022, sa confirmation dans l'institution créée en 1993 pourrait néanmoins poser question, au vu des lourds propos qu'elle a prononcés la veille de sa nomination.

La justice saisie pour « apologie du terrorisme » contre Danièle Obono

Sur les ondes de Sud Radio mardi, l'élue a estimé que « le Hamas est un mouvement de résistance ». Face au journaliste Jean-Jacques Bourdin, Danièle Obono a encore déclaré : « C'est un groupe politique islamiste qui a une branche armée, qui s'inscrit dans les formations politiques palestiniennes, qui a pour objectif la libération de la Palestine, qui résiste à une occupation, qui se définit comme tel et qui est reconnu comme tel par les instances

internationales. » Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin n'a pas tardé à saisir la justice pour « apologie du terrorisme ». L'association Jeunesse Française Juive a également porté plainte pour le même chef d'accusation.

https://www.lejdd.fr/politique/malgre-son-soutien-au-hamas-daniele-obono-nommee-juge-la-cour-de-justice-de-la-republique-139063

Je vous invite à jeter un oeil sur le X de Pierre-Marie Sève (Institut pour la Justice) qui rappelle quelques petites choses intéressante

24 mars
Peu de Français le réalisent, mais la démocratie est aussi en train d'être volée par des magistrats non-élus, qui font discrètement la politique de la France. Voici 9 décisions récentes où des juges se sont pris pour le législateur
1. La Cour européenne des Droits de l'Homme (la fameuse CEDH) a demandé à la France d'autoriser le syndicalisme dans l'armée (2014).
2. La Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé l'expulsion d'un homme asthmatique, originaire du Bangladesh et sans titre de séjour, car le Bangladesh a un air trop pollué. C'est le principe de « réfugié environnemental » (2020).
3. Le Conseil d'Etat a rétabli le regroupement familial supprimé par le gouvernement Raymond Barre au nom d'un droit (inventé) à la vie familiale normale. Depuis ce jour, le gouvernement français n'a simplement plus le droit de restreindre l'immigration. (1978)
4. Le Conseil d'Etat a annulé l'expulsion d'un homme, tchéchtène, condamné 4 fois en 4 ans, notamment pour apologie du terrorisme, car l'apologie du terrorisme ne serait pas un « acte de terrorisme ». (2021)
5. Le Conseil constitutionnel a supprimé le délit d' « aide au séjour irrégulier » notamment en inventant un nouveau

principe de « fraternité ». (2018)
6. Le Conseil d'Etat accepte le regroupement familial en cas de polygamie. La seconde épouse (et ses enfants) d'un polygame béninois pouvait donc le rejoindre en France. (1980)

7. En pleine crise sanitaire, le Conseil d'Etat oblige le gouvernement à prévoir une exception à la diminution des visas, concernant le regroupement familial. (2021)
8. Selon la Cour de Justice de l'Union européenne, être sans papier n'est plus un délit et ne peut même pas faire l'objet d'une garde à vue. (2011)
9. La Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné la Belgique pour avoir extradé un terroriste tunisien vers les Etats-Unis, car il y encourait la peine de perpétuité réelle. La Belgique a même ensuite été condamnée à lui payer 90 000€ en dédommagement (!!!!). (2011)
@ECLJ_Official Toutes ces décisions font aussi écho aux révélations des « juges Soros », grâce au travail de l'e l'@ECLJ_Official qui prouve que de nombreux juges de la CEDH sont liés à Georges Soros et sa fondation ultrapolitisée.
https://twitter.com/pierremarieseve/status/1639274055013416963?s=20

What else ?